



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de Commerce de Bruxelles - 12

Division Commercial -

MONITEUR BELGE

24-10-2017

ENTRÉ 12 OCT. 2017

BELGISCH STAATSBLAD

Le Greffier
GrefféRé
Mo
b

17154085

N° d'entreprise : 0437 245 910

Dénomination

(en entier) : **TECNA**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue des Sources 5, 6220 Fleurus**

Objet de l'acte : **Démission d'un administrateur - nomination d'administrateurs - Procuration**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 juin 2017.

L'assemblée délibère et adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

5.1. L'assemblée accepte avec effet immédiat la démission de Madame Maria Casonato comme administrateur de la Société. L'assemblée remercie Madame Maria Casonato pour ses services,

5.3. L'assemblée décide de nommer comme administrateurs de la Société, avec effet immédiat

- Monsieur Samuel Perriez et

- Monsieur James Perriez

Leur mandat sera non rémunéré. Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2023.

5.4. L'assemblée générale donne procuration à Patrick VAN EYCK, Régis PANISI et Marcos LAMIN-BUSSCHOTS, ayant tous leurs bureaux à 1000 Bruxelles, rue de Loxum 25, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication à l'Annexe du Moniteur belge des décisions prises lors de cette assemblée générale et afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du registre des personnes morales, de remplir, à la lumière de celle-ci, toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de commerce et, à cet effet, faire tout le nécessaire.

Lamin Busschots
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).